



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/1
9 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIARE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**

**Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007**

**Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement.
6. Recherche et observation systématique.

7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre;
 - b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
 - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
 - b) Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre.
9. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques.
10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
11. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
12. Questions diverses.
13. Rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. Le Président doit normalement ouvrir la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le lundi 7 mai 2007.

2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/SBSTA/2007/1

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

- b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* À sa vingt-quatrième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La session sera organisée en conséquence, la priorité devant être donnée aux questions les plus urgentes. Les points dont le SBSTA n'achèvera pas l'examen seront renvoyés à la vingt-septième session (décembre 2007).

4. Pour tirer parti au maximum du temps disponible durant les séances, le Président du SBSTA proposera, lorsque cela est possible et s'il y a lieu, que les coprésidents des groupes de négociation facilitent la conclusion d'un accord en présentant des avant-projets de conclusions à la première réunion des groupes de négociation à établir, sur la base des observations et déclarations pertinentes faites lors des séances plénières et compte tenu de toutes les négociations ou conclusions antérieures. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.
5. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.
6. Pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA, les Parties sont invitées à se reporter à l'aperçu des travaux de la session affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le Journal qui sera publié quotidiennement durant la session.
7. En examinant les points pertinents de l'ordre du jour, les Parties sont également invitées à tenir compte des informations figurant dans le document FCCC/SB/2007/INF.2 sur les liens entre les diverses dispositions de la Stratégie de Maurice et les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

FCCC/SBSTA/2007/1

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

8. *Rappel*: À sa vingt-cinquième session, le SBSTA est convenu d'exécuter le programme de travail en entreprenant les activités exposées dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2006/11).
9. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat, agissant sous la direction de son président, de lui rendre compte, à sa vingt-sixième session (mai 2007), des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a aussi invité les organisations compétentes et les autres parties prenantes à participer à l'exécution des activités prévues dans ce programme. Le SBSTA les a en outre pressées d'entreprendre, de leur côté, des activités à l'appui de l'objectif fixé dans la décision 2/CP.11 et dans les domaines thématiques qui y étaient définis, et de lui faire part des résultats de ces activités aux sessions ultérieures, selon qu'il conviendrait.
10. Le SBSTA a également invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 23 février 2007, des informations sur leurs programmes, activités et vues sur les questions se rapportant aux risques d'ordre climatique et aux phénomènes extrêmes, de façon à apporter des contributions à l'atelier consacré à ces questions qui serait organisé avant sa vingt-septième session¹.
11. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note d'un rapport oral du secrétariat sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail, y compris les activités prévues et toutes informations émanant des organisations compétentes au sujet de leurs activités à l'appui du programme de travail de Nairobi.

¹ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 46 à 48.

<i>FCCC/SBSTA/2007/MISC.4</i>	<i>Relevant programmes, activities and views on the issues relating to climate related risks and extreme events. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/MISC.5</i>	<i>Relevant programmes, activities and views on the issues relating to climate related risks and extreme events. Submissions from relevant organizations</i>

4. Mise au point et transfert de technologies

12. *Rappel*: À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a examiné les possibilités de renforcer l'application du cadre pour le transfert de technologies (FCCC/SBSTA/2006/5, annexe II) et les vues des Parties concernant le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) (FCCC/SBSTA/2006/MISC.10). Les Parties n'ont pas achevé leur examen de ces questions et ont décidé de transmettre un projet de décision (placé entre crochets) à la Conférence des Parties (FCCC/SBSTA/2006/11, annexe II).

13. Par sa décision 5/CP.12, la Conférence des Parties a décidé de proroger d'un an la durée du mandat du GETT en conservant sa composition actuelle, et de transmettre le texte du projet de décision susmentionné au SBSTA pour qu'il l'examine à sa vingt-sixième session, en vue de recommander un projet de décision sur cette question à la Conférence des Parties, pour adoption à sa treizième session.

14. Par sa décision 6/CP.11, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser, à la vingt-cinquième session du SBSTA, une table ronde de haut niveau entre les Parties, les organisations internationales de financement, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour des discussions et des échanges de vues sur les questions qui se posent, l'expérience acquise et les enseignements tirés, ainsi que sur les stratégies à mettre en œuvre pour une coopération et des partenariats technologiques internationaux à court, moyen et long terme en vue de la mise au point, du déploiement, de la diffusion et du transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels permettant de décider en meilleure connaissance de cause des mesures à prendre dans l'avenir. Comme le SBSTA l'a demandé à sa vingt-cinquième session, le secrétariat a rédigé un rapport sur cette table ronde (FCCC/SBSTA/2007/2).

15. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a demandé au secrétariat, agissant en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le GETT, d'entreprendre certaines activités de suivi et notamment d'organiser un séminaire à l'intention des centres d'information technologique qui participent au projet pilote pour l'établissement de réseaux afin d'échanger des données d'expérience sur ce projet. Le rapport sur ce séminaire fait l'objet du document FCCC/SBSTA/2007/INF.1.

16. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner le projet de décision mentionné au paragraphe 12 en vue de recommander un projet de décision à la Conférence des Parties pour adoption à sa treizième session. Il souhaitera peut-être également prendre note des documents établis pour la session et déterminer les mesures éventuelles à prendre en fonction de ces documents.

<i>FCCC/CP/2006/5/Add.1</i>	<i>Rapport de la douzième session de la Conférence des Parties tenue à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006. Additif</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/2</i>	<i>Résumé des débats de la table ronde de haut niveau sur une coopération et des partenariats technologiques internationaux en vue de la mise au point, du déploiement, de la diffusion et du transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels. Note du secrétariat</i>

*FCCC/SBSTA/2007/INF.1**Report on the pilot project on networking between the UNFCCC technology information clearing house (TT: CLEAR) and regional and national technology information centres. Note by the secretariat*

5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement

17. *Rappel*: À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, avant sa vingt-sixième session, un deuxième atelier consacré à cette question. Celui-ci aura lieu à Cairns (Australie) du 7 au 9 mars 2007. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de la série de thèmes abordés lors du premier atelier², organisé à Rome (Italie) du 30 août au 1^{er} septembre 2006, y compris les observations des Parties et des observateurs accrédités sur diverses questions, dans le cadre du deuxième atelier qui sera axé sur: l'examen des méthodes d'action en vigueur et envisageables, ainsi que des mesures d'incitation positive et des prescriptions techniques et méthodologiques connexes; l'évaluation des résultats et leur fiabilité; et les moyens de mieux comprendre la question de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Les rapports sur ces deux ateliers figurent dans les documents FCCC/SBSTA/2006/10 et FCCC/SBSTA/2007/3.

18. Pour faciliter les travaux du deuxième atelier, le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à communiquer au secrétariat leurs observations sur les thèmes à aborder lors du deuxième atelier. Il a également invité les Parties à prendre en considération dans leurs observations, selon que de besoin, les dispositions pertinentes d'autres conventions et les travaux d'organisations multilatérales. Il a demandé au secrétariat de mettre ces informations à la disposition des participants à l'atelier, et de les rassembler pour examen à sa vingt-sixième session. Les observations des Parties et des organisations intergouvernementales accréditées figurent dans les documents FCCC/SBSTA/2007/MISC.2 et FCCC/SBSTA/2007/MISC.3 et celles des organisations non gouvernementales accréditées sont affichées sur le site Web de la Convention³.

19. Le SBSTA a également demandé au secrétariat d'établir un rapport sur le deuxième atelier pour examen à sa vingt-sixième session.

20. *Mesures à prendre*: le SBSTA sera invité à:

a) Examiner les vues et informations communiquées par les Parties et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées;

b) Examiner les rapports sur les deux ateliers et les éléments pertinents susceptibles d'être incorporés dans le rapport sur sa vingt-septième session au titre de ce point de l'ordre du jour, y compris toutes recommandations à l'intention de la Conférence des Parties à sa treizième session;

c) Examiner les moyens de faire avancer le processus, notamment l'éventuelle nécessité d'établir des documents de base ou d'organiser un troisième atelier, des réunions d'experts ou des consultations informelles avant sa vingt-septième session.

*FCCC/SBSTA/2007/MISC.2**View on the range of topics and other relevant information relating to reducing emissions from deforestation in developing countries. Submissions from Parties*

² FCCC/SBSTA/2006/5, par. 52 a) à c).

³ http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

<i>FCCC/SBSTA/2007/MISC.3</i>	<i>View on the range of topics and other relevant information relating to reducing emissions from deforestation in developing countries. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2007/3</i>	<i>Rapport sur le deuxième atelier consacré à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat</i>

6. Recherche et observation systématique

21. *Rappel:* À l'occasion d'une réunion spéciale organisée en marge de la vingt-quatrième session du SBSTA, des représentants des programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques ont communiqué des informations sur leurs activités en cours visant à répondre aux besoins en matière de recherche découlant de la Convention. À la même session, le SBSTA a invité ces programmes à lui communiquer conjointement ou séparément, avant sa vingt-cinquième session, un ou des rapports succincts s'inspirant de cette réunion spéciale, où seraient notamment relevés les décalages éventuels entre leurs activités de recherche et les besoins aux fins de la Convention discernés par les Parties (par exemple dans le document FCCC/SBSTA/2006/INF.2) et où des solutions seraient envisagées pour répondre à ces besoins. Le secrétariat a reçu deux rapports de ce type qui ont été communiqués au SBSTA à sa vingt-cinquième session dans le document FCCC/SBSTA/2006/MISC.15.

22. À sa vingt-quatrième session, le SBSTA a également décidé de rechercher les moyens de contribuer à un dialogue plus efficace entre les Parties et les programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques dans le contexte de la décision 9/CP.11. Les Parties et ces programmes ont été invités à soumettre, avant le 23 février 2007, leurs vues sur ce sujet pour qu'il les examine à sa vingt-sixième session. Ces vues font l'objet des documents FCCC/SBSTA/2007/MISC.7 et FCCC/SBSTA/2007/MISC.8.

23. Pour encourager le déroulement du dialogue, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser à sa vingt-sixième session une réunion aux fins d'un débat informel entre les Parties et d'inviter les représentants des programmes susmentionnés et du GIEC à y participer. Cette réunion devrait en principe se tenir le 8 mai 2007.

24. Concernant l'observation systématique, le SBSTA, à sa vingt-troisième session, s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) afin de mettre en place un cadre aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports concernant les systèmes d'observation terrestre pour l'étude du climat et a encouragé le SMOT à poursuivre ses travaux. Il a aussi demandé au secrétariat du SMOT d'évaluer l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre et a invité ce secrétariat à lui rendre compte à sa vingt-sixième session des progrès réalisés. Le rapport du secrétariat du SMOT figure dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.6. Le SBI ayant recommandé à sa vingt-quatrième session⁴ de faire une distinction entre les thèmes relevant de la recherche et ceux qui relèvent de l'observation systématique et de les examiner par alternance, le SBSTA examinera ce document à sa vingt-septième session lorsqu'il abordera les questions liées à l'observation systématique.

25. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner les informations fournies et à définir des mesures complémentaires éventuelles pour faciliter l'application de la décision 9/CP.11, notamment en cherchant des moyens de contribuer à un dialogue plus efficace entre les Parties et les programmes

⁴ FCCC/SBI/2006/11, par. 109 a).

régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques, concernant les besoins de recherche aux fins de la Convention.

FCCC/SBSTA/2006/MISC.15	<i>Summary reports drawing on the special side event on research needs relating to the Convention held during the twenty-fourth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from regional and international climate change research programmes</i>
FCCC/SBSTA/2007/MISC.6	<i>Progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System</i>
FCCC/SBSTA/2007/MISC.7	<i>View on how the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice might facilitate a more effective dialogue between Parties and regional and international climate change research programmes in the context of decision 9/CP.11. Submissions from Parties</i>
FCCC/SBSTA/2007/MISC.8	<i>Views on how the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice might facilitate a more effective dialogue between Parties and regional and international climate change research programmes in the context of decision 9/CP.11. Submissions from regional and international climate change research programmes</i>

7. Questions méthodologiques relevant de la Convention

- a) Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre

26. *Rappel*: À sa dix-septième session⁵, le SBSTA a invité le GIEC à réviser les *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* compte tenu des travaux pertinents menés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto et à s'efforcer d'achever ce travail pour le début de l'année 2006. Les Lignes directrices (2006) du GIEC lui ont été communiquées à sa vingt-quatrième session comme demandé.

27. À sa vingt-troisième session⁶, le SBSTA a décidé d'étudier les questions ci-après, à sa vingt-quatrième session, parallèlement à son examen des Lignes directrices (2006) du GIEC: présentation dans les totaux nationaux des émissions et absorptions, actuellement englobées dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ainsi que de l'agriculture; questions d'inventaire associées à la combustion de la biomasse et aux perturbations naturelles dans la mesure où elles ont un rapport avec les notifications au titre de la Convention; et incidences sur les notifications de la conversion en dioxyde de carbone dans l'atmosphère des émissions de méthane, de monoxyde de carbone et de composés organiques volatils non méthaniques, associées aux variations des stocks de carbone.

⁵ FCCC/SBSTA/2002/13, par. 14 f).

⁶ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 42.

28. Le SBSTA a entrepris l'examen de ces questions à sa vingt-quatrième session, mais n'a pas pu le mener à bien. Il a donc décidé de poursuivre à sa vingt-sixième session l'examen des Lignes directrices (2006) du GIEC et des questions visées au paragraphe 27.

29. À sa vingt-quatrième session, et à l'occasion de l'examen des Lignes directrices (2006) du GIEC, le SBSTA a abordé la question des produits ligneux récoltés. Il a invité les Parties en mesure de le faire à consigner ces produits volontairement dans leurs inventaires nationaux, d'une manière conforme aux directives FCCC en vigueur pour la notification. Le SBSTA a décidé d'examiner les données relatives aux produits ligneux récoltés à sa vingt-sixième session dans le cadre de son examen des Lignes directrices (2006) du GIEC et d'autres questions connexes.

30. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à poursuivre l'examen de ces questions et à se prononcer sur les mesures voulues.

b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

31. *Rappel*: À sa vingt-quatrième session, le SBSTA a rappelé avoir prié le secrétariat (FCCC/SBSTA/2004/13, par. 58) de mettre au point une interface simple et conviviale sur le site Web de la Convention et sur CD-ROM afin d'aider les Parties à rechercher et à trier les données disponibles sur les inventaires de gaz à effet de serre. Il a demandé au secrétariat de présenter cette interface de données aux Parties d'ici à la fin de 2006 en vue de la rendre pleinement opérationnelle avant la première série de sessions de 2007. Il a également invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 23 février 2007, leurs vues sur l'interface, sur les améliorations susceptibles d'y être apportées, s'agissant en particulier de son champ d'application et de sa portée, et sur les nouvelles mesures à prendre pour en poursuivre le développement. Il a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa vingt-sixième session. À la demande des Parties, le secrétariat a présenté, en décembre 2006, les principales caractéristiques de l'interface de données sur sa page Web consacrée aux émissions de gaz à effet de serre⁷.

32. *Mesures à prendre*: Le SBSTA est invité à examiner les informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2007/MISC.9 et à déterminer les dispositions complémentaires à prendre en la matière.

<i>FCCC/SBSTA/2007/MISC.9 Views on the greenhouse gas emissions data interface, on possible improvements, including the extent of its scope and coverage, and on next steps in progressing work on the data interface. Submissions from Parties</i>

c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

33. *Rappel*: À la vingt-cinquième session du SBSTA⁸, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions relevant de cet alinéa du point de l'ordre du jour et sont convenues de le poursuivre à la vingt-sixième session du SBSTA.

34. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à déterminer si un accord est possible au sujet de ces questions, en tenant compte des échanges de vues qui ont eu lieu à ses sessions antérieures.

⁷ http://unfccc.int/ghg_emissions_data/items/3800.php.

⁸ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 102 et 103.

8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

35. *Rappel:* Par sa décision 12/CP.10, la Conférence des Parties a prié le SBSTA d'élaborer une recommandation concernant les conséquences de la mise en place, dans le cadre de projets, de nouvelles installations de production de HCFC-22 par des participants désireux d'obtenir ainsi des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) pour la destruction de HFC-23, en vue de la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

36. Dans sa décision 8/CMP.1, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) est convenue de définitions qui devraient s'appliquer aux nouvelles installations de production de HCFC-22 et a reconnu que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction de HFC-23 dans de telles installations risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 ou de HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre ne devrait pas avoir une telle conséquence. Par ailleurs, le SBSTA, à sa vingt-quatrième session, a invité les Parties, les observateurs habilités et les organisations intergouvernementales concernées à présenter leurs contributions à la définition de solutions pratiques tendant à faire face aux conséquences d'un tel état de choses (FCCC/SBSTA/2006/MISC.11).

37. À sa vingt-cinquième session, le SBSTA a examiné trois solutions proposées par les Parties, qui étaient en partie fondées sur les contributions mentionnées ci-dessus au paragraphe 36. Ces solutions consistaient à: i) réduire sensiblement le nombre d'URCE dans le cas de tels projets; ii) créditer des unités de réduction des émissions dans le cas d'activités de projet qui permettent d'éviter d'utiliser du HCFC-22; et iii) délivrer des URCE correspondant à une activité de projet à des entités autres que l'exploitant de l'installation de production de HCFC-22 qui remboursent ensuite à ce dernier le coût de la destruction de HFC-23, en ajoutant une modeste incitation à la réalisation de telles activités. Les incidences de la décision XVIII/12 (par. 2 et 3) de la réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont également été prises en considération. Le SBSTA n'a pu achever l'examen de cette question.

38. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de cette question en s'appuyant sur les travaux effectués à sa vingt-cinquième session, en vue d'élaborer un projet de décision contenant des directives à l'intention du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), que la CMP pourrait adopter à sa troisième session.

b) Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre

39. *Rappel:* Dans sa décision 1/CMP.2, la CMP a prié les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales de communiquer au secrétariat, pour le 23 février 2007, leurs vues sur les incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du MDP à l'alinéa *i* du paragraphe 1 de l'annexe de la décision 5/CMP.1, pour examen par le SBSTA à sa vingt-sixième session. Les observations des Parties et des organisations intergouvernementales accréditées figurent dans le

document FCCC/SBSTA/2007/MISC.1. Celles des autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales seront affichées sur le site Web de la Convention⁹.

40. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les observations des Parties et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue d'élaborer un projet de décision contenant des directives à l'intention du Conseil exécutif du MDP, que la CMP pourrait adopter à sa troisième session.

FCCC/SBSTA/2007/MISC.1 Implications of possible changes to the limit for small-scale afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Submissions from Parties and accredited intergovernmental organizations

9. L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomique

41. *Rappel*: À la vingt-troisième session du SBSTA¹⁰, les Parties sont convenues de poursuivre les travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer leurs efforts sur l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expérience et de vues au sujet des possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet, comme prévu dans la décision 10/CP.9. À cet égard, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser des ateliers à chacune de ses quatre sessions suivantes. Les deuxième¹¹, troisième et quatrième de ces ateliers se dérouleront pendant la vingt-sixième session du SBSTA et seront consacrés aux thèmes suivants: urbanisme et développement, notamment dans le domaine des transports; efficacité énergétique, notamment dans l'industrie, et utilisation finale de l'énergie à des fins résidentielles et commerciales; et production d'électricité, notamment à partir de combustibles fossiles propres et de sources d'énergie renouvelables.

42. À la même session¹², le SBSTA a décidé de faire le point à sa vingt-septième session sur ses travaux relatifs aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques, et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa treizième session.

43. *Mesures à prendre*: Le Président du SBSTA présentera un rapport oral sur les thèmes traités au cours des trois ateliers dont il est question au paragraphe 41. À sa vingt-septième session, le SBSTA fera le bilan de ses travaux relatifs à l'atténuation.

10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

44. *Rappel*: À la vingt-cinquième session du SBSTA¹³, les Parties n'ont pas achevé l'examen des questions relevant de cet alinéa du point de l'ordre du jour et sont convenues de le poursuivre à la vingt-sixième session du SBSTA.

⁹ http://unfccc.int/parties_and_observers/igo/items/3714.php et http://unfccc.int/parties_and_observers/ngo/items/3689.php.

¹⁰ FCCC/SBSTA/2005/10, par. 26.

¹¹ Conformément aux conclusions formulées par le SBSTA à sa vingt-troisième session, le deuxième atelier aurait dû avoir lieu à sa vingt-cinquième session. Cependant, vu le temps limité dont le SBSTA disposait à ladite session (FCCC/SBSTA/2006/6, par. 6), l'atelier sera organisé à la vingt-sixième session.

¹² FCCC/SBSTA/2005/10, par. 30.

45. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à déterminer si un accord est possible au sujet de ces questions, en tenant compte des échanges de vues qui ont eu lieu à ses sessions antérieures.

11. Coopération avec les organisations internationales compétentes

46. *Rappel*: À sa quatorzième session¹⁴, le SBSTA a prié le secrétariat de faire rapport périodiquement sur les activités du Groupe mixte de liaison entre les trois conventions de Rio. Le secrétariat présentera un rapport oral sur ces activités.

47. À sa vingt-quatrième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'informer les Parties, à sa vingt-sixième session, des résultats de la quinzième session de la Commission du développement durable, qui sera centrée sur l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution de l'air et l'atmosphère, et les changements climatiques.

48. Il est également prévu que des représentants d'autres conventions, d'organisations scientifiques et d'organes des Nations Unies fournissent des informations sur leurs activités se rapportant à la Convention. Le secrétariat communiquera des renseignements sur sa collaboration avec d'autres organisations et sur les initiatives visant à mobiliser le plus large appui possible auprès des organes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

49. Le secrétariat a organisé en coopération avec le GIEC, pendant les sessions des organes subsidiaires, une séance d'information visant à présenter de manière détaillée les contributions des trois groupes de travail du GIEC au quatrième Rapport d'évaluation.

50. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations fournies et à se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre.

12. Questions diverses

51. Les autres questions soulevées au cours de la session seront examinées par le SBSTA au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Rapport de la session

52. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au SBSTA pour adoption à la fin de la session.

53. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'élaboration après la session, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

¹³ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 124 et 125.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2001/2, par. 42 e).

Annexe**Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sera saisi à sa vingt-sixième session****Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2007/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2007/2	Résumé des débats de la table ronde de haut niveau sur une coopération et des partenariats technologiques internationaux en vue de la mise au point, du déploiement, de la diffusion et du transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/3	Rapport sur le deuxième atelier consacré à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2007/INF.1	Report on the pilot project on networking between the UNFCCC technology information clearing house (TT:CLEAR) and regional and national technology information centres. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2007/MISC.1	Implications of possible changes to the limit for small-scale afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Submissions from Parties and accredited intergovernmental organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.2	Views on the range of topics and other relevant information relating to reducing emissions from deforestation in developing countries. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.3	Views on the range of topics and other relevant information relating to reducing emissions from deforestation in developing countries. Submissions from intergovernmental organizations
FCCC/SBSTA/2007/MISC.4	Relevant programmes, activities and views on the issues relating to climate related risks and extreme events. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2007/MISC.5	Relevant programmes, activities and views on the issues relating to climate related risks and extreme events. Submissions from relevant organizations

- FCCC/SBSTA/2007/MISC.6 Progress in the development of guidance materials, standards and reporting guidelines for terrestrial observing systems for climate. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.7 Views on how the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice might facilitate a more effective dialogue between Parties and regional and international climate change research programmes in the context of decision 9/CP.11. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.8 Views on how the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice might facilitate a more effective dialogue between Parties and regional and international climate change research programmes in the context of decision 9/CP.11. Submissions from regional and international climate change research programmes
- FCCC/SBSTA/2007/MISC.9 Views on the greenhouse gas emissions data interface, on possible improvements, including the extent of its scope and coverage, and on next steps in progressing work on the data interface. Submissions from Parties

Autres documents disponibles

- FCCC/SBSTA/2006/5 Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
- FCCC/SBSTA/2006/10 Rapport d'un atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement. Note du secrétariat
- FCCC/SBSTA/2006/11 Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Nairobi du 6 au 14 novembre 2006
- FCCC/SBSTA/2006/INF.2 Research needs and priorities relating to the Convention. Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2006/MISC.10 and Add.1 Views and suggestions relating to the review of the Expert Group on Technology Transfer by the Conference of the Parties at its twelfth session. Submissions from Parties. Addendum

- FCCC/SBSTA/2006/MISC.11 Implications of the establishment of new hydrochlorofluorocarbon-22 (HCFC-22) facilities seeking to obtain certified emission reductions for the destruction of hydrofluorocarbon-23 (HFC-23). Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2006/MISC.15 Summary reports drawing on the special side event on research needs relating to the Convention held during the twenty-fourth session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from regional and international climate change research programmes
- FCCC/SB/2007/INF.2 Relationship of various provisions of the Mauritius Strategy to the work of the Convention and its Kyoto Protocol. Note by the secretariat
- FCCC/CP/2006/5/Add.1 Rapport de la douzième session de la Conférence des Parties tenue à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006. Additif
